

Affichée le 21 octobre 2022

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**Conseil de Communauté de communes**

**Extrait du registre des délibérations**

**Séance du 18 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 30  
Pouvoirs : 8  
Votants : 38

Date de convocation : 10 octobre 2022

Date d'affichage : 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

**Etaient présents :**

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MONTAUSIER Sylvain, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Madame ROUEN Dominique, Monsieur Louis-Jean DOARE

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul à Monsieur MONGIN Claude  
Madame GAIR Laurence à Madame COURTYTERA Véronique  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur MARCOUX Frédéric à Madame BARNET Suzanne  
Monsieur BARIANT Jean-Pierre à Monsieur BENOIT Dominique  
Madame NOTTOLA Virginie à Monsieur MONTAUSIER Sylvain  
Monsieur GIOVANNONI Patrick à Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie  
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Madame LENOIR Isabelle

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Affichée le 21 octobre 2022

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**DELIBERATION N°049/2022**

**OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE ÉTUDE POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTÉ ET L'ÉLABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORÉE DE LA BRIE**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Jean-François Oneto, Président, relatif à la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic territorial de santé et l'élaboration d'un Contrat Local de Santé ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article L3113-6 à 8 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°029/2016 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2016 portant adhésion au SMEP ;

**Considérant** que les deux communautés de communes Les Portes briardes entre villes et forêts et de l'Orée de la Brie souhaitent effectuer une mise en concurrence pour sélectionner un prestataire chargé de mener une étude sur un diagnostic territorial de santé, préalable à l'élaboration d'un contrat local de santé ;

**Considérant** que le SMEP sera un partenaire financier des deux communautés de communes pour mener l'étude dans le cadre d'une convention de financement et que son territoire est celui de l'étude projetée ;

**Considérant** qu'il est proposé de mettre en place un groupement de commandes entre les deux communautés de communes et le SMEP afin de procéder à une mise en concurrence commune ;

**Considérant** le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour une étude pour la réalisation d'un diagnostic territorial de santé et l'élaboration d'un contrat local de santé annexé ;

**Considérant** que le SMEP sera coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre, il devra assurer l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection du prestataire, jusqu'à la signature et la notification ;

**Considérant** la constitution d'une commission d'appel d'offres du groupement, ad hoc ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2022 ;

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,**

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes annexée visant à retenir un prestataire pour mener une étude sur un diagnostic territorial de santé, préalable à l'élaboration d'un contrat local de santé ;
- Précise que le SMEP sera coordonnateur du groupement de commandes ;
- Précise que le coordonnateur sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des prestataires, d'attribution et de notification ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 18 octobre 2022

Le Président,  
Jean-François Oneto



La secrétaire de séance,  
Christine Fleck

